



# Fiche Réflexe : Les Élu·e·s de promotion



## Qui sont les élu·e·s de promotion ?

Les élu·e·s de promotion sont des étudiant·e·s, élu·e·s par leurs pairs, pour les représenter tout au long de l'année. S'il·elle·s le souhaitent, il·elle·s peuvent se présenter à plusieurs reprises.

Il·Elle·s siègent dans différentes instances de l'établissement et jouent un rôle central dans la vie pédagogique, institutionnelle et associative des étudiant·e·s.

## Les missions des élu·e·s de promotion

### Représenter la promotion

- Être l'intermédiaire entre les étudiant·e·s et l'équipe pédagogique et/ou la direction
- Porter une voix collective, en recueillant les besoins, les problèmes et les propositions de la promotion.

### Participer aux différentes instances de l'IFSI

#### Les élu·e·s siègent dans plusieurs sections :

#### ***L'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI)***

- Il·Elle participe aux décisions sur le règlement intérieur, les projets pédagogiques, l'organisation des stages, le budget, les ressources humaines ;
- L'élu·e peut poser des questions, proposer des ajustements (*exemple* : la revalorisation des indemnités de stage) ;
- Les 2 élu·e·s de chaque promotion y siègent avec une voix délibérative chacun·e.

#### ***Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiant·e·s (autrement appelée, section pédagogique)***

- Il·Elle étudie les situations personnelles des étudiant·e·s de l'établissement (années confondues) : redoublements, demandes de cédures, interruptions de formation, difficultés pédagogiques ou aménagements ;
- L'élu·e vote, interroge l'administration sur des cas flous et peut défendre l'étudiant·e concerné·e, sans tromper la confidentialité des échanges ;
- Les 2 élu·e·s de chaque par promotion y siègent avec une voix délibérative chacun·e.

### **Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires (autrement appelée, section disciplinaire)**

- La section est convoquée en cas de faits incompatibles avec le cadre de la formation de la part d'un·e étudiant·e ;
- Elle peut émettre une décision de sanctions (telle que le blâme, l'avertissement, l'exclusion temporaire ou définitive) ;
- L'él·u·e a un rôle majeur : poser les bonnes questions, prendre une décision juste, respecter les droits des étudiant·e·s ;
- À la différence des autres sections, il y a seulement un·e élu·e par promotion qui assiste à cette section : il·elle est tiré·e au sort lors de la première ICOGI suivant l'élection des élu·e·s de promotion.

### **Section relative à la vie étudiante**

- Se réunit 2 fois/an minimum ;
- Lieu de propositions concrètes pour améliorer la vie à l'IFSI (salles de repos, événements...)
- L'él·u·e peut être force de proposition et soutenir les projets étudiantes. Il·elle a la possibilité d'inviter les associations étudiantes à prendre part aux échanges.

## **Ressources à disposition**

### **Accompagnement par la FNESI (Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières) :**

- Un·e membre du Bureau National peut t'accompagner dans ton mandat d'él·u·e ;
- Un mail à ta disposition : [de@fnesi.org](mailto:de@fnesi.org)

### **Formations**

Pour te former au rôle d'él·u·e et mieux représenter ta promo :

- WEFR : Week-End de Formation Régionale. Tu trouveras plus d'informations auprès des Fédérations de Territoire ;
- WEFNAT : Week-End de Formation National de la FNESI

Ces événements sont accessibles à tou·te·s les élu·e·s et permettent de rencontrer d'autres étudiant·e·s engagé·e·s venant de toute la France.

### **Documents**

- Les guides thématiques, dont le guide de l'él·u·e à retrouver sur le site [www.fnesi.org](http://www.fnesi.org) ;
- "Le Sérum", publié trimestriellement par la FNESI, imprimé et diffusé dans les établissements de formation gratuitement, est également disponible en ligne. Il traite de l'actualité de la formation, des actions de la FNESI, des sujets de société et de santé ;
- Le Guide des Aides Sociales, dans lequel tu peux retrouver l'ensemble des aides sociales auxquelles un·e ESI peut prétendre ;

Et encore d'autres ressources qui sont **disponibles sur le site internet de la FNESI** ou en prenant contact avec [de@fnesi.org](mailto:de@fnesi.org).